Ecole Pierre Douguet
3 Ter de la Tour d'Auvergne
29150 Dinéault
02.98.26.02.98
ec.0290626Y@ac-rennes.fr

Procès-verbal du Conseil d'école du jeudi 10 novembre 2022

Etaient présents	Sont excusés
- Mmes Laouénan Elise, Neveu Béatrice, Salhioui Majda enseignantes -Mme Gouédic Alison, directrice. - Mr Horellou, Maire. - Mme Burlot, adjointe aux affaires scolaires. - M Cadiou Cyril, M Griffon Alexandre, Mme Léger Vanessa, Mme Cornu Caroline parents d'élèves élus. - Mme Ferry, DDEN.	- Mr Benoît Noury, Inspecteur de circonscription (IEN). -Mme Céline Merrer, enseignante.

Le conseil d'école est présidé par la directrice, Mme Gouédic Alison. Le conseil d'école commence à 17h35.

1/ Introduction

La directrice remercie la présence de chacun et de l'engagement des parents pour l'école. Scrutin à deux listes cette année. 50 sur la liste FCPE et 28 liste de parents non affiliée pour un total de 78 suffrages exprimés. 89 votants sur 134 inscrits. Donc 3 sièges FCPE et 1 siège pour la liste de parents sans affiliation.
Le taux de participation est cette année de 66,42%, stable par rapport à l'an passé (65,83%).
Madame Gouédic rappelle qu'un procès-verbal sera rédigé à l'issue de ce conseil d'école et que tout ce qui sera dit y sera inscrit. **Il a donc une valeur juridique.** Le procès-verbal sera relu par l'équipe enseignante et validé par la directrice. Il sera diffusé sur le site internet de l'APEA et affiché sur le panneau d'affichage de l'école.
Les parents d'élèves élus peuvent rédiger un compte-rendu à destination des parents en complément (diffusion cahiers de liaison).

2/ Informations sur le conseil d'école

Le conseil d'école est :

- Une instance de décision : le Conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique.
- Une instance de consultation sur le fonctionnement de l'école, sur la sécurité des enfants, sur la restauration scolaire, le budget…
- Une instance d'information sur l'organisation de l'école, les actions pédagogiques.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Les invitations sont envoyées au moins 8 jours avant. Il est possible d'ajouter des points à l'ordre du jour au minimum 48 heures avant la réunion.

3/ Vote du PV précédent

Adoption à la majorité, 2 votes contre.

4/ Effectifs par classe

Maternelles : 26 (Béatrice NEVEU)	GS-CP : 24 (Majda SALHIOUI)	CE1-CE2 : 25 (Alison GOUEDIC)	CM1-CM2 : 19 (Elise LAOUENAN)
PS1 : 2 (+3) PS2 : 10 MS : 14	GS : 13 CP : 11	CE1 : 12 CE2 : 13	CM1 : 11 CM2 : 8
Total : 94 élèves inscrits sur l'école.			

Les effectifs sont en hausse depuis 5 ans. (54 élèves en 2017-2018 ; 59 en 2018-2019 ; 65 en 2019-2020 ; 69 en 2020-2021 ; 81 en 2021-2022 ; 94 en 2022-2023).

Les après-midis, la sieste des petits permet à Béatrice Neveu, enseignante de maternelles, de prendre de petits groupes d'élèves pour travailler autour des projets de l'école : ATE et Eco-école. Elle prend les GS à partir de 14h30 tous les jours, ainsi que les CE1-CE2 les mardis après-midis une semaine sur deux. CM1-CM2 :

Les personnels travaillant au sein de l'école sur le temps scolaire :

- Nathalie Pellennec : ATSEM (temps plein)
- Florence Jacob : ATSEM (à mi-temps environ)
- Dorine Autret : ATSEM (3/4 temps)
- Danièle Thomas : AESH (à mi-temps)
- Amandine Le Bouder : AESH

Actuellement 2 temps pleins sur l'école d'ATSEM répartis sur 3 postes. Monsieur Cadiou interroge les enseignantes afin de connaitre si ces besoins sont suffisants. Madame Gouédic indique qu'elle avait demandé en fin d'année scolaire précédente, à ce que la mairie octroie 2 postes d'ATSEM à temps complet sur l'école afin de subvenir aux besoins des 2 classes maternelles de l'école.
Monsieur Cadiou interroge la mairie sur le contrat des ATSEM. Monsieur Horellou répond qu'elles ont des contrats de 35h.

5/ Règlement intérieur

Lecture du règlement intérieur. Modification du point 5b- ajout de la possibilité de réaliser des bulletins par trimestre **ET par semestre**.
Validation à la majorité absolue.

6/ Sécurité

- Incendie le 15/09/2022

Les élèves ont effectué un exercice incendie le 20 septembre 2022. Un autre exercice sera à effectuer dans l'année.
Volonté de faire passer les pompiers en lien avec l'outil « Csiriské », mis à disposition par la circonscription aux écoles.
Monsieur Horellou indique que lors des vacances scolaires, souvent les ordinateurs ne sont pas coupés et les chargeurs ne sont pas débranchés, ce qui constitue un risque incendie. Les enseignantes penseront à les débrancher avant les prochaines vacances.

- PPMS intrusion : exercice à réaliser au premier trimestre.
- PPMS Confinement à réaliser dans l'année.

Les parents d'élèves interrogent le maire sur les risques de l'école. Monsieur Horellou répond que le risque majeur est celui du radon. Cependant, la VMC et les dernières mesures réalisées sont très satisfaisantes (mesures faibles).

7/ Projets de classe- d'école

- Breton

Tous les lundis après-midis, Margo Le Vern, intervenante au sein de l'association Mervent, propose une initiation aux élèves de l'école : de la GS au CM2. 2h sont allouées au Breton cette année à nouveau.. 45 minutes pour les CE1-CE2 et CM1-CM2 ; 30 minutes pour les GS-CP.

- Le musée de l'école rurale de Trégarvan : rencontre avec eux fin novembre sur un projet tournant autour de l'illustrateur Raylambert.
- Piscine

Cette année, les classes de GS-CP et CE1-CE2 sont concernées par le dispositif (49 élèves). Ils vont à la piscine les vendredis de 13h15 à 15h30. La directrice et Madame Salhioui remercient les parents accompagnateurs : dans les bassins mais également dans les vestiaires pour leur disponibilité et implication. Madame Salhioui rajoute que grâce à cette aide en nombre, les progrès des élèves sont visibles. Cela est propice aux apprentissages.

- OCCE : agenda coopératif dans les classes.

Les outils de l'OCCE permettent de recréer un climat scolaire paisible au sein de la classe et dans l'école. Travailler le vivre ensemble dans l'école :

travailler la coopération entre enfants ; l'écoute active ; le respect de soi et des autres. Cette année l'école participera également à l'opération « Noël solidaire » avec le secours populaire de Châteaulin.

- RUN

Poursuite du partenariat avec le Run Ar Puns de Châteaulin. Cette année les élèves vont travailler avec le duo « les kuizinées » sur leur nouveau projet de spectacle musical.
Résidence au mois d'octobre sur une semaine.
Rencontre au mois de janvier/février à Run Ar Puns pour un concert et découverte du lieu (nouveautés !).
Semaine de création vers mars.
Restitution en avril puis par la suite aux parents.

- ECO-ECOLE : les solidarités.

Partenariat avec l'association Breizh Masaai : proposition d'organiser un cross solidaire afin de récolter de l'argent et ainsi financer des bureaux pour les enfants, dans les écoles. Monsieur Cadiou et les enseignantes en ont déjà discuté ensemble. Les enseignantes indiquent que cette année elles mettront en place un cross plutôt modeste, qui serait financé par mécénat.
Avant les vacances de la Toussaint, les élèves ont participé à l'événement « la grande lessive » avec le foyer « Age et vie » de Dinéault et l'école Sainte-Anne. D'autres actions seront proposées tout au long de l'année avec le foyer.
Madame Neveu indique que les enseignantes relanceront le foyer des « Genêts d'or » de Dinéault, avec lequel elles ont mené des actions par le passé.
La création d'un partenariat est en cours avec l'ITEP de Toul Ar C'Hoat, qui accueille des élèves épileptiques. L'idée serait de permettre à certains élèves de venir en inclusion au sein de l'établissement.
Madame Neveu rajoute que cette année à nouveau, les BTS du lycée de l'Aulne animeront des ateliers sur l'ATE avec d'autres partenaires comme la ferme du Ménez-Hom ou encore polyssonnance. Les élus de Dinéault ont été sollicités à ce propos. Des portes ouvertes seront organisées le 19 novembre de 9h à 12h30.

- ATE (Aire Terrestre Educative) et Biodiversité

<u>Les actions cette année</u> :
-L'éventualité d'implanter une mare sécurisée sur l'ATE. Le PNRA et Eaux et rivière sont intervenus à ce propos.
-L'arbre à palabre (cercle avec des rondins de bois).
-Patricia Moulin qui travaille à Bretagne Vivante a permis de répertorier les plantes bio-indicatrices avec les CM1-CM2.
-Plantation d'arbres avec Arnaud Barré.
-Enrichir la terre.
-Pailler : Madame Neveu remercie le don de Monsieur Hascoët et de Monsieur Raoult pour la paille.
-Créer des zonages du terrain.
Monsieur Horellou demande à Madame Gouédic de vérifier avec l'ARS s'il est possible d'implanter une mare, à cause des moustiques tigres. Madame Gouédic dit avoir demandé aux scientifiques si la mare génèrerait plus de moustiques tigres. Les scientifiques ont répondu que la mare, permettant à la biodiversité de se développer, les risques seraient moindre de développer des moustiques tigres. En effet, les prédateurs présents dans la mare mangeraient les larves, empêchant ainsi leur prolifération.
Madame Neveu indique que ces réactions sont dues à des méconnaissances, tout comme ceux qui disent que l'ATE serait « une friche ».
Monsieur Horellou demande à ce que les enseignantes rédigent un projet pour l'ATE avec des objectifs clairs. Madame Neveu réplique que les enseignantes n'ont pas à fournir à la mairie un projet pédagogique, que ce qui est fait sur l'ATE est réalisé en accord avec les demandes et programmes ministériels en vigueur (cf programmes et note de rentrée ministérielle 2022). Par ailleurs, les BTS DATR du lycée de l'Aulne proposent des actions et des réunions à Dinéault pour communiquer aux habitants et aux élus de la commune ce qui est fait sur l'ATE.

8/ Bilan financier

- <u>Le budget de fonctionnement (dotations de l'état) :</u>

3886,08 ont été dépensés pour les fournitures scolaires cette année. Soit un dépassement de budget de 106.08. euros. Madame Gouédic s'en excuse.
Une subvention exceptionnelle de 2 888,12 euros a été versée pour l'achat de mobilier dans la classe de GS-CP.
855euros sur les 1000euros ont été dépensés en EPS.
200 euros par classe ont été alloués également pour l'achat de petit mobilier.

- <u>Le budget de subvention :</u>

Les comptes OCCE sont en baisse malgré les recettes réalisées sur les photos de classe l'an passé.
Madame Gouédic indique que la subvention versée de 4120euros lui semble insuffisante pour couvrir tous les frais cette année.

9/ Travaux

- Réalisés

-L'installation dans la nouvelle classe de GS-CP. **Il manque encore les tiroirs et bacs dans les meubles Majuscule ainsi que des tabourets et bancs chez UGAP.**
-Rachat et installation d'un ordinateur neuf dans la classe de Madame Laouenan.
-Réparations du grillage extérieur.
-Installation des panneaux de basket.
-Achat de lits doubles pour la sieste (28 lits capacité max)
-Installation des portes de placard et de la tablette dans la salle des maitres.
- Descente des ballons du toit.
-2 nouveaux récupérateurs d'eaux ont été installés.

- A réaliser

-La réparation des stores dans la classe de CE1-CE2 et CM- en cours. Les stores sont en rupture de stock chez le fournisseur.
-Salle de motricité. Madame Ferry insiste pour la pratique du sport dans une salle interne à l'école. Elle réaffirme que c'est par le corps que les enfants de 2 ans appréhendent et apprennent les grands concepts. Le temps de trajet pose problème ainsi que l'habillage et le déshabillage des enfants.
Les enseignantes ajoutent que tous les sports ne sont pas praticables dans cette salle, à cause du matériel installé dans la salle (vidéoprojecteur).
Monsieur Horellou et Madame Burlot indiquent qu'il est rare que la salle polyvalente soit prise dans la journée. Madame Neveu demande s'il serait possible de laisser les parcours de motricité en place sur la semaine. La mairie est favorable, ils demandent néanmoins à ce que le matériel soit rangé avant le week-end.
-Madame Neveu demande s'il serait possible de raccorder le tuyau d'arrosage dans la serre.
-Madame Gouédic demande à ce que le grillage soit complètement réparé. Monsieur Horellou dit que le grillage a déjà été réparé mais que les enfants s'amuseraient à le dégrader. Madame Gouédic indique que des rubalises et une information a été faite à l'ensemble des élèves. Elle assure que sur le temps des récréations aucun élève ne s'amuse à dégrader le grillage.
Elle complète en expliquant que des caches manquent pour bloquer le portail. Monsieur Cadiou indique qu'il faut replacer ces caches, sans quoi le grillage continuerait de bouger.
-Madame Neveu demande un nouvel ordinateur pour sa classe, sur conseil de l'informaticien, venu réparer son poste. La mairie y est favorable.
-Les enseignantes souhaiteraient avoir une imprimante couleur pour certains documents (cartes en géographies, œuvres étudiées en art…). Monsieur Horellou rappelle que l'utilisation de ce matériel n'est pas écologique (recyclage des cartouches d'encre).

10/ Questions diverses

-Projets : Quels sont les moyens et projets de l'ATE ?
Madame Gouédic indique que 100euros ont été alloués cette année. Elle considère que les moyens octroyés sont nuls. Monsieur Horellou rappelle qu'une subvention de 2000euros a déjà été versée pour les arbres l'an passé. Madame Gouédic explique que la subvention a été utilisée en totalité pour l'achat d'arbres, de plants, d'outillage pour l'ATE, pour régler des interventions de professionnels extérieurs. Toutefois, certains outils doivent être remplacés.
Monsieur Horellou indique que des rats ont été observés dans le poulailler. Madame Neveu explique que le problème provient des composteurs. Par ailleurs ils ne permettent pas de récupérer la terre. Madame Burlot indique que la comcom propose des interventions dans les écoles pour le compostage et l'achat de composteurs pour les écoles. La commune propose de les acheter.
-La mairie va-t-elle financer en totalité ou à quel niveau va-t-elle financer l'activité de sport nautique ?
La mairie finance l'activité piscine à 100%. Monsieur Horellou indique ne pas pouvoir répondre car ce sera une décision du conseil municipal, que ce n'est pas une activité scolaire obligatoire. Madame Ferry dit qu'un projet de sport nautique est la suite logique du projet natation. Elle rappelle que si

c'est inscrit au programme (programmes scolaires) alors cela devient une activité obligatoire à moins qu'une participation soit demandée aux parents (ex : voyage scolaire). Saint-Nic propose des activités de char à voile et de sauvetage/ secourisme. Madame Burlot et Monsieur Horellou proposent que l'APEA prenne en charge le projet.
Monsieur Cadiou dit qu'il y a quelques années la mairie a financé un projet cirque de 5 000euros pour l'école privée. Monsieur Horellou et Madame Burlot rétorquent. Ils demandent une justification à Monsieur Cadiou.
Madame Gouédic rappelle les paroles de Monsieur Noury en entretien. L'inspecteur dit que le char à voile est payé complètement par les mairies de Crozon et de la comcom car c'est une continuité pédagogique avec l'activité piscine. C'est également en accord avec le cadre du « savoir-nager » (obligatoire en 6ème) et dans une logique de sécurité nationale.
Madame Laouenan se dit profondément mal à l'aise de demander à l'APEA de financer le projet, qui ne bénéficierait qu'à sa classe.

-Locaux : les effectifs augmentent. Les espaces écoles, cours, salle de sieste, salle de garderie et cantine sont-ils adaptés au nombre d'enfants ? Par quoi est défini la capacité d'accueil et la sécurité des enfants ? Quel est le ratio sécurité par rapport au nombre d'enfants au mètre carré ? La mairie répond que dans la grande salle, elle est d'1M2/ enfant. Les salles de classe font 60m2. Monsieur Griffon dit que les enfants se sentent à l'étroit, également à la garderie. Madame Gouédic indique que c'est la commission sécurité, composée de pompiers, qui indique si la capacité totale des locaux est atteinte. Monsieur Horellou dit qu'elle est passée suite à la construction de l'école. Madame Ferry s'interroge sur leur prochain passage. Madame Gouédic dit que pour les bâtiments neufs, elle doit passer tous les 5 ans. Monsieur Horellou indique qu'une classe d'âge correspond environ à 20 enfants. Il ne sait pas comment va évoluer la situation plus tard car il n'y a que 10 naissances par an depuis quelques années. Cependant, la migration est importante (réchauffement climatique, COVID, insécurité). La solution proposée serait de mettre des Algeco.

Il dit qu'il y a un autre problème, 14 enfants sont scolarisés à l'école mais ne résident pas la commune.
Madame Gouédic remet les choses au clair pour la troisième fois. Parmi les 14 élèves scolarisés hors commune, Monsieur Horellou compte les élèves résidents à Trégarvan et Saint-Coulitz. Or, ces deux communes n'ont pas d'école communale. La loi indique que les parents peuvent scolariser leurs enfants hors carte scolaire dans ce cas. D'autres ont déménagé entre temps mais résidaient bien sur la commune lors de leur inscription. Enfin, les derniers ont été inscrits sous le mandat de Monsieur Bittel, qui avait alors accepté leur inscription. Monsieur Horellou dit en avoir discuté avec Monsieur Bittel, qui ne se rappellerait pas avoir été sollicité pour l'inscription d'élèves extérieurs à la commune. Madame Gouédic informe qu'elle a eu des échanges avec Monsieur Bittel.
Elle assure n'avoir inscrit aucun élève hors commune depuis que le maire lui a manifesté son souhait de n'inscrire que les élèves résident Dinéault, ce qu'il a pu vérifier puisque l'Inspecteur lui a communiqué un accès aux données de direction.
Monsieur Horellou s'interroge sur l'inscription des élèves de 2 ans. Les enseignantes affirment l'importance de la scolarisation des tout-petits. Madame Ferry appuie leur point de vue.

-Cantine : qu'est-ce que le cahier des croix ? Comment fonctionne-t-il ? Cette méthode est-elle adaptée aux enfants de maternelle et primaire ? (3 à 10 ans)
Madame Burlot indique que le cahier des croix a été supprimé. Monsieur Horellou n'est ni d'accord avec ce dispositif ni avec la position de « gendarme » dans laquelle il a été placé. Madame Burlot assure que c'est tant pis si les enfants oublient leur serviette ou leur élastique pour les cheveux. La consigne appliquée maintenant est la bienveillance selon Monsieur Horellou. L'agent s'occupe dorénavant simplement du service du repas et de le débarrasser. L'équipe enseignante a remarqué une accalmie dans la relation des enfants avec la cantine. Ils ne sollicitent plus les adultes de l'école pour des questions relatives à la cantine.

-Serait-il possible d'inclure un laitage dans le menu de cantine ? Monsieur Cadiou indique qu'à Saint-Ségal, une ligne supplémentaire est inscrite, elle correspond au laitage sur leur menu. M Horellou doit se renseigner. Le contrat se poursuivra jusqu'aux vacances de Noël.
Monsieur Horellou a rencontré Solenn Rollando afin qu'elle réalise une sensibilisation au « bruit » et au « son » à la cantine.
-Quel est le retour d'expérience sur le décalage du départ au repas ? Madame Burlot indique que les retours sont très positifs car les petits ont le temps de « se décharger » et de s'installer.
-Le temps de restauration est-il déclaré à la SDJES ? Monsieur Horellou répond que non.
-Au vu des difficultés éprouvées par certains enfants l'an passé avec certains adultes, serait-il possible d'envisager une intervention par un professionnel autour de la prévention des droits et des devoirs des adultes envers les enfants afin que les enfants puissent identifier ce qui est normal et anormal comme comportement, à quoi dire non et comment dire non ? Monsieur Horellou indique que les personnels de cantine employées en ce début d'année scolaire sont des ATSEM formées.
-En quoi ne pas essayer un plat n'est pas une bonne conduite ? La mairie assure que les agents proposent aux élèves de goûter un plat, ils ne sont pas forcés s'ils n'en veulent pas.
-Quelles sont les conséquences d'un non-respect des règles de bonnes conduites ? Monsieur Horellou indique que si un enfant enfreint de manière très régulière et importante le règlement, alors il se donne le droit de convoquer les parents de cet enfant afin de faire un rappel au règlement.
-Comment l'organisation du service peut-elle être améliorée afin que les missions des adultes et les besoins des enfants soient harmonisés ? La mairie répond que les échanges se sont faits.
-Pourquoi la nouvelle version du règlement intérieur des services périscolaires ne précise-t-elle rien sur les droits et devoirs des adultes encadrants ? Le personnel a sa fiche de poste. Il est demandé que le personnel soit bienveillant. Est-ce la procédure de le faire signer aux parents avant sa soumission au conseil municipal ? Monsieur Horellou ne donne pas d'importance à cela. Si des remarques sont faites lors du conseil municipal, alors des modifications seront adoptées par la suite.
-Le personnel de cantine est-il compté dans l'effectif encadrant ? Monsieur Horellou répond à l'affirmative dans la mesure où il participe au service.
-Pourrions-nous réfléchir à la possibilité pour les enfants de manger le midi sur place à l'école ? Pourrait-on mettre en place un espace pour s'asseoir pour manger des pique-niques et organiser une surveillance des parents ? Madame Ferry répond que cela est impossible pour des questions d'hygiène mais que les parents qui le souhaitent peuvent s'organiser chez eux.
-Les méthodes éducatives utilisées à la cantine sont considérées comme autoritaires et en rupture dans la continuité de la pédagogie de l'école. Est-ce qu'un projet éducatif va être mis en place prochainement par l'équipe encadrante à destination des enfants ?
Monsieur Horellou indique qu'il n'en voit pas l'intérêt dans la mesure où le nouveau personnel encadrant est déjà formé.
-Quelles sont les règles définies pour le service de l'eau et du pain ? Madame Burlot répond que les enfants peuvent en avoir à volonté.

-<u>Energie</u> : comment sera géré le chauffage/ l'électricité de l'école et de la salle de sport?
La mairie chauffe les locaux à un petit peu plus de 19°C. Madame Neveu indique qu'avec les températures douces du mois de novembre, il fait presque « trop chaud » dans les classes, en particulier lorsque le soleil tape sur les vitres. Monsieur Horellou rappelle qu'il y a 3 types de chauffage dans l'école : radiateurs, VMC/ brassage de l'air chaud, plancher chauffant.

-<u>Sécurité des locaux</u> : A quand une 5ème classe ? Madame Gouédic explique que le calcul des l'Inspection est le suivant : 1 classe=25 élèves. Toutefois, les pompiers sont décisionnaires selon les conditions de sécurité dans les locaux.
-Quel doit être le nombre d'encadrants durant la cantine ? Ou pendant les cours d'école ? La mairie explique qu'il y a actuellement 4 personnels pour

70 élèves. Madame Ferry rajoute que les taux d'encadrements sont laissés à la compétence des communes.
En ce qui concerne l'école, Madame Gouédic indique que le maitre seul est responsable de son groupe-classe, idem pour les sorties de proximité. Sauf dans le cadre des classes maternelles pour lesquelles il faut rajouter un adulte encadrant.

-Garderie : se déroulera-t-elle en extérieur comme l'an dernier? La place est serrée est-il possible de la déplacer ? Madame Ferry dit s'interroger également sur ce point. Les parents d'élèves élus proposent l'utilisation de la salle Menez Ty lor parce qu'elle bénéficie d'un espace de cour et d'une salle fermée. Madame Burlot propose de dissocier le groupe en deux dans la salle des jeunes (salle de la Tour d'Auvergne).
Madame Salhioui propose de consulter les agents pour leur en parler.
-Pourquoi n'y a-t-il pas 2 adultes à encadrer les enfants le matin?
Monsieur Horellou répond qu'il y en a moins. Madame Léger soulève la question de sécurité lorsque Florence va aux toilettes avec l'un d'eux, elle laisse alors tout le groupe seul. Monsieur Horellou indique également qu'un adulte supplémentaire aurait pour conséquence l'augmentation du prix de la garderie.

Pour conclure, Madame Neveu remercie la mairie. Elle dit sentir une meilleure communication et elle a le sentiment que la cantine a évolué depuis l'an passé et la rentrée scolaire, après des échanges parfois tendus.

La présidente lève la séance à 20h45 + 1h10